
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration****SÉANCE DU 9 JUILLET 2024****L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE NEUF JUIN,**

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 3 juillet 2024, s'est réuni sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Anthony GUIDAULT, Benoît AKKAOUI, Angelo TOCCO, Céline VERON, Philippe BOURGETEAU

Etaient excusés : Jean-Marc VERCHÈRE, Cécile ALLEMAN, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Nicole BERNARDIN, Antoine MASSON

OBJET : Ressources humaines - Encadrement du droit de grève - Dispositif relatif à l'organisation des services en cas de grève

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique transposée dans le code général de la fonction publique (articles L. 114-7 et suivants) permet à l'autorité territoriale d'engager des négociations en vue de la signature d'un accord visant à assurer la continuité du service public de la restauration, du portage de repas à domicile et des résidences autonomie.

A défaut de la conclusion d'un accord dans les 12 mois après le début des négociations, les services, les fonctions et le nombre d'agents indispensables pour garantir la continuité du service public sont déterminés par délibération de l'organe délibérant.

Les négociations engagées le 19 juin 2023 n'ont pas pu aboutir. C'est pourquoi il est nécessaire de délibérer pour permettre la mise en œuvre du dispositif encadrant le droit de grève des agents publics des services restauration, portage de repas et résidences autonomie dans le respect de ce principe à valeur constitutionnelle.

La mise en œuvre du service minimum des services concernés du CCAS répond en priorité à la nécessité d'accompagner les personnes âgées fragiles et/ou dépendantes.

▪ Le cadre réglementaire

L'article L. 114-1 du code général de la fonction publique consacre le droit de grève des agents publics qui s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent. Pour les collectivités de plus de 10.000 habitants, le préalable obligatoire à l'exercice du droit de grève consiste à déposer un préavis de grève. Aux termes de l'article L. 2512-2 du code du travail, le préavis émane d'une organisation syndicale représentative au plan national dans la catégorie professionnelle ou dans l'entreprise, l'organisme ou le service intéressé.

Les articles L. 114-7 à L. 114-10 ont introduit la possibilité pour les collectivités de signer un accord avec les organisations syndicales disposant d'un siège au moins au comité social territorial, afin d'organiser la continuité des services au cas où l'interruption du travail liée à la grève des agents publics territoriaux contreviendrait au respect de l'ordre public, notamment à la salubrité publique ou aux besoins essentiels des usagers. A défaut d'un accord, l'autorité territoriale détermine les fonctions, le nombre d'agents indispensables, ainsi que les conditions d'une organisation du travail adaptée et l'affectation des agents.

▪ Les obligations des agents

L'autorité territoriale peut encadrer l'exercice du droit de grève en imposant aux agents des services ou secteurs concernés ci-dessous de se déclarer grévistes et de les enjoindre à être grévistes sur une durée déterminée.

➤ Le délai et les moyens de prévenance

Les agents doivent impérativement informer leur responsable (ou la personne désignée par le chef de service) au plus tard 48h avant de participer personnellement à la grève. Ces 48h doivent comprendre au moins un jour ouvré. L'agent qui a déclaré son intention de participer à la grève et qui renonce à y prendre part doit en informer son responsable (ou la personne désignée) au plus tard 24h avant l'heure prévue de sa participation, afin qu'il puisse être affecté sur un poste de travail.

Il convient d'établir l'intention de participer à la grève (et d'y renoncer) par tous moyens (mail, courrier) auprès de la personne désignée par le chef de service, laquelle tiendra une liste nominative. L'agent devra vérifier que son nom figure bien sur la liste.

➤ Conséquence du non-respect de ce délai de prévenance

L'agent qui n'a pas informé la collectivité de son intention de faire grève dans les délais impartis est passible d'une sanction disciplinaire s'il exerce son droit de grève.

➤ Faire grève dès la prise de poste et jusqu'au terme de la journée

Lorsque l'exercice du droit de grève en cours de service pourrait entraîner un risque de désordre manifeste dans l'exécution du service, l'autorité territoriale peut imposer aux agents ayant déclarés leur intention de participer à la grève d'exercer leur droit dès leur prise de poste et jusqu'à son terme.

- Présentation de l'organisation du service minimum du service restauration en cas de grève des agents territoriaux

En annexe 1, le plan de continuité d'activité en cas de grève

- Présentation de l'organisation du service minimum des Résidences Autonomie en cas de grève des agents territoriaux

En annexe 2, le plan de continuité d'activité en cas de grève

- Présentation de l'organisation du service minimum du service de portage de repas à domicile en cas de grève des agents territoriaux

En annexe 3, le plan de continuité d'activité en cas de grève

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L114-1 à L114-2 et L114-7 à L114-10 ;

Vu l'avis rendu par le comité social territorial du 1^{er} juillet 2024

Après avoir délibéré, le conseil d'administration vote la délibération avec 8 votes pour, 2 votes contre et 1 abstention.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée





Centre Communal d'Action Sociale d'Angers

SERVICE RESTAURATION

Plan de continuité d'activité en cas de Grève



	CADRES A	CADRES B	AGENTS C ADMINISTRATIFS	AGENTS C TECHNIQUES	
				Titulaires	Contractuels
EFFECTIF NORMAL DU SERVICE	1+1	3	2*	11	28
EFFECTIF MINIMUM NECESSAIRE	1	2	0	5	12

*Mise en place progressive en fonction de l'évolution du taux d'absentéisme donc pas d'effectif libéré. *JPDebon+JLLobregat*

ACTIVITE MAINTENUE

TYPE D'ACTIVITE	CONTACT AVEC LE PUBLIC	TAUX D'ABSENTEISME	ACTIVITES MAINTENUES	EFFECTIFS NECESSAIRES POUR 1 JOUR	SI PLUS D'1 JOUR CONTRAINTES DE FONCTIONNEMENT
BUREAU	NON	0 à 20%	<ul style="list-style-type: none"> - référent grève - organisation/validation - planification/RH - système qualité - élaboration des menus - gestion de la production - suivi de la maintenance - gestion des commandes et de la distribution sur sites - logistique portage - réajustement des commandes - facturation - mission diététique 	Effectif base = 5 pers. 4 ETP	<p>Non maintenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaboration menus - gestion des commandes et distrib° sur sites - facturation - mission diététique
		20 à 40%	<ul style="list-style-type: none"> - référent grève - organisation/validation - planification/RH 	3 ETP	<p>Non maintenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaboration menus - gestion des commandes et

			<ul style="list-style-type: none"> - système qualité - gestion de la Production - suivi de la maintenance - logistique portage - réajustement des commandes 		<ul style="list-style-type: none"> distrib° sur sites - facturation - mission diététique
		+ de 40%	<ul style="list-style-type: none"> - référent grève - organisation/validation - planification/RH - système qualité - gestion de la Production - suivi de la maintenance - logistique portage - réajustement des commandes 	2 ETP	<p>Non maintenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaboration menus - gestion des commandes et distrib° sur sites - facturation - mission diététique
CUISINE CENTRALE	OUI	0 à 20%	<ul style="list-style-type: none"> - organisat° de la journée de P° - encadrement - gestion des commandes de la CC - organisation du secteur - production - production chaude - production froide - production diététique - approvisionnement de la production - operculage - allotissement - remise en température - gestion du linge - la plonge - subvenir à l'absentéisme 	<p>Effectif base = 23 pers.</p> <p>+ 3 pers. Polyvalentes</p> <p>21 ETP</p>	

	20 à 40%	<ul style="list-style-type: none"> - organisation de la journée de P° - encadrement - gestion des commandes de la CC - organisation du secteur - production - production chaude - production froide - production diététique - approvisionnement de la production - operculage - allotissement - remise en température - gestion du linge - la plonge - subvenir à l'absentéisme 	16 ETP	Redéploiement des agents des offices non gréviste à 50% de leur temps sur la CC et 50% sur leur site
	+ de 40%	<ul style="list-style-type: none"> - organisation de la journée de P° - encadrement - gestion des commandes de la CC - organisation du secteur - production - production chaude - production froide - production diététique - approvisionnement de la production - operculage - allotissement - remise en température - gestion du linge - la plonge 	16 ETP	Revoir les menus à produire, Revoir la programmation de la production, Rapatriement des agents des offices non-grévistes, Appel au volontariat en interne au CCAS, et aux agents en congés, Rapatriement des agents administratifs et encadrants du service restauration non-grévistes

MAGASIN	OUI	0 à 20%	- livraison - gestion des commandes et réception fournisseurs - distribution des commandes sur sites - administration	Effectif base = 5 pers. 5 ETP	
		20 à 40%	- livraison - gestion des commandes et réception fournisseurs - distribution des commandes sur sites - administration	3 ETP	
		+ de 40%	- livraison - gestion des commandes et réception fournisseurs - distribution des commandes sur sites - administration	2 ETP	Non maintenu : -Pas de traitement des animations extérieures, suppressions de ces livraisons
SITES	OUI	0 à 20%	- production, - gestion des commandes - remise en température	9 ETP	
		20 à 40%	- production - gestion des commandes - remise en température	2	Remise en T° sur office à 50% selon le nombre de grévistes
		+ de 40%	- production	0	Non maintenu : -Remise en T° sur les 7 offices, prise en charge par les Résidences Autonomie -Transfert de la production de CGeoffray sur la centrale
TOTAL		0 à 20%		39	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; font-size: small;"> Accusé de réception en préfecture 049-264901158-20240709-DEL-2024-067-DE Date de réception préfecture : 31/07/2024 </div>
		20 à 40%		24	
		+ de 40%		20	

ACTIVITE SUSPENDUE

TYPE D'ACTIVITE	TAUX D'ABSENTEISME	ACTIVITES SUSPENDUES	EFFECTIFS LIBERES	REDEPLOIEMENT
BUREAU	0 à 20%	AUCUNE	1	INTERNE ET EXTERNE
	20 à 40%	- élaboration des menus - gestion des commandes et de la distribution sur sites - facturation -mission diététique (nouvelles demandes)	2	INTERNE ET EXTERNE
	+ de 40%	- élaboration des menus - gestion des commandes et de la distribution sur sites - facturation -mission diététique (nouvelles demandes)	3	INTERNE ET EXTERNE
CUISINE CENTRALE	0 à 20%	AUCUNE	4	INTERNE ET EXTERNE
	20 à 40%	AUCUNE	10	INTERNE ET EXTERNE
	+ de 40%	AUCUNE	10	INTERNE ET EXTERNE
MAGASIN	0 à 20%	AUCUNE	0	INTERNE ET EXTERNE
	20 à 40%	AUCUNE	2	INTERNE ET EXTERNE
	+ de 40%	-traitement des animations externes	3	INTERNE ET EXTERNE
SITES	0 à 20%	AUCUNE	0	INTERNE ET EXTERNE
	20 à 40%	- production - remise en température - gestion des commandes	7	INTERNE (CC)
	+ de 40%	- production - remise en température - gestion des commandes	9	INTERNE (CC)
TOTAL	0 à 20%		5	
	20 à 40%		19	
	+ de 40%		25	

COMMENTAIRES

- 1) Informer tous les Secteurs impactés par le mode dégradé. :
 - les services internes du CCAS (Direction, GRH, Action sociale)
 - les services partenaires : EHPAD, Résidences Autonomie, restauration sociale,
 - les fournisseurs et livreurs
- 2) 77% des agents de restauration sont aujourd'hui contractuels
- 3) + 1600 repas par jour fabriqués

SERVICE RESTAURATION	
SERVICES SUPPORTS	SERVICES MINIMUM NECESSAIRES
FOURNISSEURS ALIMENTAIRES	Assurer la livraison
FOURNISSEURS MATERIEL DE CONDITIONNEMENT	Assurer la livraison
SERVICE DE MAINTENANCE	Assurer la maintenance
CMA/PETIT FORESTIER	Assurer la maintenance des camions et du VL
SERVICE DU LINGE	Gestion du linge
LABORATOIRE MICROSEPT	Analyse des surfaces et produits
BATI 5/5	Assurer l'entretien urgent
GESTION DES DECHETS et BIO DECHETS	Relever les poubelles

Centre Communal d'Action Sociale d'Angers

RESIDENCES AUTONOMIE

Plan de continuité d'activité en cas de Grève



Type d'activité	Contact avec le public	Taux d'absentéisme	Activités maintenues	Effectifs nécessaires		Si + de 1j		Si + de 4j		Commentaire
				Robert Robin	Autres RA	Robert Robin	Autres RA	Robert Robin	Autres RA	
Hébergement de jour										
	Oui	0 à 20%	- Entretien des locaux selon planning	4	4	4	4	4	4	
Fonctionnement normal :			- Restauration : remise en température midi (si absence aide de cuisine) et soir	2 Matin	1 Matin					
Robert Robin :			- Gestion de la lingerie	2 Soir	1 Entretien					
4 ETP/jour			- Accompagnement des résidents		1 Journée					
Autres RA :			- Gestion des déchets (vider, nettoyer, sortir et rentrer les containers)		1 Soir					
3 ETP/jour			- Assurer la sécurité du bâtiment							
			- Temps d'animation auprès des résidents							

		20 à 40%	- Entretien des locaux selon planning	4	3	4	3	4	3	
			- Restauration : remise en température midi (si absence aide de cuisine) et soir	2 Matin	1 matin	2 Matin	1 matin	2 Matin	1 matin	
			- Gestion de la lingerie	1 Soir	1 Entretien	1 Soir	1 Entretien	2 Soir	1 Entretien	
			- Accompagnement des résidents	1 journée	1 soir	1 journée	1 soir		1 soir	
			- Gestion des déchets (vider, nettoyer, sortir et rentrer les containers)							
			- Assurer la sécurité du bâtiment							
			- Temps d'animation auprès des résidents							
		+ de 40%	- Bionettoyage des zones sensibles, de l'accueil et des couloirs	3	2	4	2	4	2	ajout d'un renfort sur les autres RA si + de 40 convives
			- Remise en température midi et soir	1 Matin	1 Matin	2 Matin	1 Matin	2 Matin	1 Matin	
			- Accompagnement des résidents	1 Soir	1 Soir	1 Soir	1 Soir	2 Soir	1 Soir	
			- Gestion des déchets (vider, nettoyer, sortir et rentrer les containers)	1 Coupé WE		1 journée			1 Entretien	
Hébergement de nuit										
Fonctionnement normal : 1 ETP/jour	oui	0 à 20%	- Maintien des tâches habituelles + ménage de la	2	1	2	1	2	1	

			<i>cuisine + gestion des déchets.</i>							
		20 à 40%	- <i>Maintien des tâches habituelles + ménage de la cuisine + gestion des déchets.</i>	2	1	2	1	2	1	
			- <i>Gestion des déchets.</i>							
			- <i>Bio-nettoyage</i>							
		+ de 40%	- <i>Maintien des tâches habituelles + ménage de la cuisine + gestion des déchets.</i>	2	1	2	1	2	1	
			- <i>Gestion des déchets.</i>							
			- <i>Bio-nettoyage</i>							
Aide-soignante										
Fonctionnement normal : 1 ETP/jour	Oui	0 à 20%	- <i>Accompagnement des résidents</i>	1	1	1	1	1	1	
			- <i>Coordination des intervenants de santé et contacts téléphoniques avec les familles</i>							
			- <i>Animation d'ateliers (cycléo, gym neurones, relaxation)</i>							
		20 à 40%	- <i>Accompagnement aux soins des résidents en cas de défaillances des intervenants libéraux => soins d'hygiène, douche, aide à la toilette, bas de contention, distribution des médicaments, collyres.</i>	0,5	0,5	0,5	0,5	1	1	1 AS-AMP pour 2 sites comme un format WE

			- <i>Coordination des intervenants de santé et contacts téléphoniques avec les familles</i>							
			<i>Animation d'ateliers</i>							
		+ de 40%	<i>Coordination des intervenants de santé et contacts téléphoniques avec les familles</i>	0,5	0,5	0,5	0,5	1	1	<i>1 AS-AMP pour 2 sites comme un format WE</i>
			<i>Gestion des situations d'urgences</i>							
Infirmière coordinatrice										
	Oui	0 à 20%		0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	<i>* 1 IDEC pour 2RA</i>
		20 à 40%		0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	<i>* 2 IDEC pour 6 RA</i>
		0 à + 40%	<i>Suivi des résidents les plus fragiles Accompagnement, management des équipes AS</i>	0,25	0,25	0,25	0,25	0,5	0,5	<i>* 1 IDEC pour 6 RA</i>
Administratif & Accueil										
<i>Effectif normal: 1 ETP/j</i>	Oui	0 à 20%	<i>- permanence téléphonique et physique,</i>	1	1	1	1	1	1	
<i>Fonctionnement normal : 1 ETP/jour</i>			<i>- gestion des demandes d'interventions</i>							
			<i>- paie / facturation</i>							
		20 à 40%	<i>- permanence téléphonique et physique</i>	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	<i>Renvoi d'appel vers l'assistante présente</i>
			<i>- gestion des demandes d'interventions</i>							

			- paie / facturation							
		+ de 40%	Idem 20 à 40%							
				0,5	0,5	0,5	0,5	1	1	
Direction ES/ Responsable Cadre de Vie										
Effectif normal: 1 ETP/j/site Dir ou RCV	Oui	0 à 20%	- organisation des activités	1	1	1	1	1	1	
			- lien avec les familles (information)							
		20 à 40%	- organisation des activités	1	1	1	1	1	1	
		0 à + de 40%	- Organisation du travail agents accompagnement et des renforts d'agents (Ville, vivier)	0,5	0,5	0,5	0,5	1	1	
			- garantir la sécurité des personnes et des bâtiments, en lien avec les services Villes et CCAS							
			- lien avec les familles en appui du directeur,							
TOTAL		0 à 20%		9	8	9	8	9	8	
Fonctionnement normal :										
>60 résidents :		20 à 40%		8,4	6,4	8,4	6,4	8,9	6,9	
8 ETP/jour		+ de 40%		6,25	4,75	7,25	4,75	8,5	6,5	

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20240709-DEL-2024-067-DE
Date de réception préfecture : 31/07/2024

 Centre Communal d'Action Sociale	 Direction Action Gérontologique	NOTE	Réf : CAPSA/NOTE 1
		ORGANISATION DU PORTAGE DE REPAS A DOMICILE EN CAS DE GREVE DES PORTEURS	Version : 1
			Date de création : 25/04/2024
			Date de Modif° :
			Page 1 sur 5

PREALABLE

La restauration assure la production de repas même en cas de grève de ses agents. Si annulation de repas 48h avant (délai de prévenance grèves, pas d'impact sur la commande car la production sera déjà anticipée). Toute commande non livrée produit une problématique de stockage voire de perte (voir comment donner à une association d'aide alimentaire les denrées puisqu'elles ne seraient pas périmées). Le coût sera impacté sur le budget de Cap seniors & aidants.

Lundi correspond à des livraisons jours (livraison qui assure le repas du jour donc les repas doivent être livrés avant 13h pour la livraison du déjeuner).

EN CAS D'ABSENCE DES ASSISTANTS PORTAGE

2 postes d'assistants portage

Taux d'absentéisme	Missions essentielles assurées	Missions non essentielles non assurées
50%	Le deuxième assistant prend le relai sur les missions prioritaires : <ul style="list-style-type: none"> - la gestion du planning des tournées en cas d'arrêt ou de grévistes, - le suivi des situations des bénéficiaires avec les porteurs de repas et les partenaires, - la réponse téléphonique (réponse aux bénéficiaires, gestion des absences et enquête auprès des personnes ne répondant pas lors d'une tournée), - la mise en place de démarrages, - en cas de grévistes porteurs : <ul style="list-style-type: none"> o l'impression de la liste des usagers avec coordonnées et les tableaux des repas à livrer, l'information aux usagers et/ou leurs proches des impacts prévus (retard, livraison après-midi, annulation), o Le soutien à la livraison des repas. 	Les missions qui ne seront pas assurées sont : <ul style="list-style-type: none"> - La contribution au suivi des RH → cette mission pouvant être décalée dans le temps ou la prise de relai pouvant être faite par les assistantes du service, - La participation à l'amélioration continue de l'activité du portage (tableau de suivi, procédures, comptes-rendus...) → cette mission pouvant être décalée dans le temps, - Le suivi des indicateurs, le classement des documents → cette mission pouvant être décalée dans le temps,
100%	En cas de grévistes porteurs, les assistants portage doivent anticiper l'impression la liste des usagers avec coordonnées et les tableaux des repas à livrer. Les assistants informeront les usagers et/ou leurs proches	Les missions qui ne seront pas assurées sont : <ul style="list-style-type: none"> - La contribution au suivi des RH → cette mission pouvant être décalée dans le temps ou la prise de relai

Rédacteurs		Vérificateur
Manon TURQUAND Responsable veille et aide aux aidants	C. LE MERCIER Responsable du service	C. LE MERCIER Responsable du service
		Accusé de réception 049-264901158-20240709-DEL-2024-067-DE Date de réception préfecture : 31/07/2024

 Centre Communal d'Action Sociale	 Direction Action Gérontologique	NOTE	Réf : CAPSA/NOTE 1
		ORGANISATION DU PORTAGE DE REPAS A DOMICILE EN CAS DE GREVE DES PORTEURS	Version : 1
			Date de création : 25/04/2024
			Date de Modif° :
		Page 2 sur 5	

	des impacts prévus en amont (retard, livraison après-midi, annulation). Les responsables (3 postes) et les assistantes du service (2 postes) prennent le relai sur les missions prioritaires : <ul style="list-style-type: none"> - le suivi des situations des bénéficiaires avec les porteurs de repas et les partenaires, - la réponse téléphonique (réponse aux bénéficiaires, gestion des absences et enquête auprès des personnes ne répondant pas lors d'une tournée). 	pouvant être faite par les assistantes du service, <ul style="list-style-type: none"> - La participation à l'amélioration continue de l'activité du portage (tableau de suivi, procédures, comptes-rendus...) → cette mission pouvant être décalée dans le temps, - Le suivi des indicateurs, le classement des documents → cette mission pouvant être décalée dans le temps, - la gestion du planning des tournées en cas d'arrêt ou de grévistes → cette mission sera réalisée par les assistants portage à leur retour, - la mise en place de démarrages → les angevins sollicitant un démarrage seront invités à rappeler ultérieurement.
--	--	---

EN CAS D'ABSENCE DES RESPONSABLES DE CAP SENIORS & AIDANTS

3 postes de responsables dans Cap seniors & aidants

Taux d'absentéisme sur les postes de responsables	Missions essentielles assurées	Missions non essentielles non assurées
33%	Les deux autres responsables prennent le relai. Réorganisation de la journée des responsables. En cas de grévistes porteurs : soutien à la livraison des repas.	Potentielles annulations de réunions partenariales.
66%	Le dernier responsable présent prend le relai. L'impact est la venue en présentiel sur le site de Boulevard Victor Beaussier si cela n'était pas prévu de base. Réorganisation de la journée du responsable.	Potentielles annulations de réunions partenariales.

Rédacteurs		Vérificateur
Manon TURQUAND Responsable veille et aide aux aidants	C. LE MERCIER Responsable du service	C. LE MERCIER Responsable du service
		Accusé de réception 049-264901158-20240709-DEL-2024-067-DE Date de réception préfecture : 31/07/2024

 Centre Communal d'Action Sociale	 Direction Action Gérontologique	NOTE	Réf : CAPSA/NOTE 1
		ORGANISATION DU PORTAGE DE REPAS A DOMICILE EN CAS DE GREVE DES PORTEURS	Version : 1
			Date de création : 25/04/2024
			Date de Modif° :
		Page 3 sur 5	

	En cas de grévistes porteurs : soutien à la livraison des repas.	
100%	Report des prises de décision sur la direction : validation auprès des assistants portage pour la gestion des plannings des tournées et le suivi des situations des bénéficiaires.	La validation des mouvements RH de la journée

EN CAS D'ABSENCE DE PORTEURS

Voir le tableau ci-dessous

Rédacteurs		Vérificateur
Manon TURQUAND Responsable veille et aide aux aidants	C. LE MERCIER Responsable du service	C. LE MERCIER Responsable du service
		Accusé de réception 049-264901158-20240709-DEL-2024-067-DE Date de réception préfecture : 31/07/2024



Centre
Communal
d'Action
Sociale



Direction Action
Gérontologique

NOTE

ORGANISATION DU PORTAGE DE REPAS A DOMICILE EN CAS DE GREVE DES PORTEURS

Réf : CAPSA/NOTE 1

Version : 1

Date de création : 25/04/2024

Date de Modif° :

Page 4 sur 5

ORGANISATION D'ABSENCES SUR UN LUNDI

Taux d'absentéisme sur les postes de porteur de repas	Options	1 ^{er} niveau de décision	2 ^{ème} niveau de décision
8 à 33%		Remplacement des absents par les porteurs mission 2 (P2)	
		Pas de missions spécifiques (évaluation, Registre National Canicule (RNC), cartes de remplacement)	
		Dépassement horaire autorisé en fonction de la charge de travail	
34 à 41%		Remplacement des absents par les P2	
		Pas de missions spécifiques (évaluation, RNC, cartes de remplacement)	
		Dépassement horaire autorisé en fonction de la charge de travail	
		Répartir la tournée la plus légère sur les 6 autres tournées	
42 à 100%	Option 1	Sollicitation de volontaires pour assurer le renfort de 6 tournées	La 7 ^{ème} tournée est répartie sur les 6 autres
		Pas de P2	
		Pas de missions spécifiques (évaluation, RNC, cartes de remplacement)	
	Dépassement horaire autorisé en fonction de la charge de travail		
	Option 2	Sollicitation de volontaires pour assurer la livraison uniquement pour les personnes fragiles et isolées	Tableau de critérisation Annulation de notre fait donc pas de facturation du repas

Rédacteurs

Vérificateur

Manon TURQUAND
Responsable veille et aide aux aidants

C. LE MERCIER
Responsable du service

C. LE MERCIER

Accusé de réception du service
049-264901158-20240709-DEL-2024-067-DE
Date de réception préfecture : 31/07/2024

 Centre Communal d'Action Sociale	 Direction Action Gérontologique	NOTE	Réf : CAPSA/NOTE 1
		ORGANISATION DU PORTAGE DE REPAS A DOMICILE EN CAS DE GREVE DES PORTEURS	Version : 1
			Date de création : 25/04/2024
			Date de Modif° :
			Page 5 sur 5

		Appel des personnes identifiées sans risque pour annulation Pas de P2 Pas de missions spécifiques (évaluation, RNC, cartes de remplacement) Dépassement horaire autorisé en fonction de la charge de travail	Annulation donc perte de denrées
ORGANISATION D'ABSENCES SUR UN AUTRE JOUR DE LA SEMAINE			
8 à 100%		Décaler la livraison au lendemain	Le lendemain du jour décalé : pas de jour de repos accordé, pas de missions spécifiques

Rédacteurs		Vérificateur
Manon TURQUAND Responsable veille et aide aux aidants	C. LE MERCIER Responsable du service	C. LE MERCIER Responsable du service
		Accusé de réception 049-264901158-20240709-DEL-2024-067-DE Date de réception préfecture : 31/07/2024